Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 02.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 16.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

PEROXAN BP-Paste 50 BZ 1 · Nom du produit:

· UFI: GR84-N0US-6006-GN26

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

préparation

Initiateur de réaction

Pour utilisation industrielle

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: PERGAN GmbH

Hilfsstoffe für industrielle Prozesse

Schlavenhorst 71 D-46395 Bocholt Tel: +49 2871 9902-0 Fax: +49 2871 9902-50

Service chargé des

renseignements:

Protection de l'environnement / Sécurité du travail

Personne compétente : E-mail : msds@pergan.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence - Tel: +49 2871 9902-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Org. Perox. E H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Etiquetage selon le règlement

(CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



· Mention d'avertissement

Composants dangereux déterminants pour

l'étiquetage:

peroxyde de dibenzoyle

Mentions de danger H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Attention

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et P210

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les

acides et les alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines).

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410 Protéger du rayonnement solaire.

P411+P235 Stocker à une température ne dépassant pas +30°C. Tenir au frais.

P420 Stocker séparément.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/ P501

nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PRT· Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

· vPvB: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

(suite page 2)

Page: 2/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



(suite de la page 1)

Date d'impression: 02.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 16.02.2023

Nom du produit: PEROXAN BP-Paste 50 BZ 1

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

· Composants dangereux:

CAS: 94-36-0 peroxyde de dibenzoyle EINECS: 202-327-6

50-60% Org. Perox. B, H241; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Eye Irrit. 2,

Numéro index: 617-008-00-0 H319; Skin Sens. 1, H317

Reg-No.: 01-2119511472-50

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Autoprotection du secouriste d'urgence.

· Après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever les vêtements imprégnés du produit.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les

troubles persistent, consulter un médecin. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est

pas à exclure.

Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de

sécurité: **Autres indications** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Si la tempèrature continue à croître, refroidir à jet d'eau d'une distance.

En cas de dégradation de produit, porter un masque de protection respiratoire avec filtre A.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante

(suite page 3)

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 02.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 16.02.2023

Nom du produit: PEROXAN BP-Paste 50 BZ 1

(suite de la page 2)

S'il s'agit de grandes quantitès, il faut les diluer avant l'èlimination avec des phlegmatisants à < 10 %. Nettoyage mècanique ou mèlanger le produit avec une matière absorbant des liquides (p. ex. Vermiculit) et l'èliminer ensuite en observant les règlements administratifs.

 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.

Laver bien les mains avant de taire une pause ou à la fin du travail.

Le produit ne peut pas avoir contact qu'avec des matières approprièes comme, p. ex., polyèthylène ou acier fin.

Eviter la contamination, la rouille, les produits chimiques en particulier le acides concentres, les alkalis, les accelerateurs (sels des meteaux lourdes et amines).

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser Eviter flammes libres, etincelles, la lumiere du soleil direct et autres autres sources de chaleur.

Tenir le produit et les récipients vidés à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.

Eviter les chocs et les frictions.

Eviter la formation d'une charge électrostatique.



Ne pas fumer.

 Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Eviter les chocs et les frictions.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.



Porter des chaussures à semelles conductrices.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif



Eviter flammes libres, etincelles, la lumière du soleil direct et autres autres sources de chaleur.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage: Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.

 Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne co

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol. N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Indications concernant le stockage commun:

Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les

alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines). Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

 Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre les impuretés

Stockage nécessaire dans un local collecteur.

Température de stockage recommandée (Pour maintenir

le qualité): +5 +30 °C

Classe de stockage: 5.2

(suite page 4)

Page: 4/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 02.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 16.02.2023

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit: PEROXAN BP-Paste 50 BZ 1

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

particulière(s)

94-36-0 peroxyde de dibenzoyle

VLEP Valeur à long terme: 5 mg/m³

· DNEL

94-36-0 peroxyde de dibenzoyle

Oral	DNEL Longterm Sy	/stem	2 mg/kg bw/day (General population)
Dermique	DNEL Longterm Sy	/stem	13,3 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNFL Longterm Sy	/stem	39 mg/m3 (Worker)

· PNEC

94-36-0 peroxyde de dibenzoyle

PNEC Marinewater sed 0,001 mg/kg sed dw PNEC Freshwater 0,00002 mg/l (AF 50) PNEC Freshwater sed PNEC STP 0,013 mg/kg sed dw 0,35 mg/l

PNEC Marinewater 0,000002 mg/l (AF 500)

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de

protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Conserver à part les vêtements de protection. Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

• Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A2

Protection des mains: Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la

catégorie III.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants de protection

• Matériau des gants Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de

qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton) Caoutchouc nitrile Néoprène

Temps de pénétration du matériau des gants Protection des yeux/du visage

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs

FR -

Page: 5/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 02.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 16.02.2023

Blanc

+50 °C (SADT)

Non déterminé.

Non déterminé.

non déterminée

Non déterminé.

Nom du produit: PEROXAN BP-Paste 50 BZ 1

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur	les propriétés	physiques et	chimiques essentielles
------------------------	----------------	--------------	------------------------

· Indications générales

· Couleur:

Odeur: Caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation: Non applicable.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

Non applicable. d'ébullition · Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé. Point d'éclair Non déterminée.

· Température de décomposition:

· Température de décomposition:

· pH · Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. Dynamique à 20 °C: 7000 - 15000 mPas Solubilité

· l'eau: · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Pression de vapeur:

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,10 g/cm³ Densité relative Non déterminé. Densité de vapeur: Non déterminé.

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Aspect:

· Forme Pâteuse

· Indications importantes pour la protection de la santé et de

l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif. Changement d'état

Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au

contact de l'eau néant · Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant

· Peroxydes organiques Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux · Explosibles désensibilisés néant

Autres caractéristiques de sécurité

Oxygène actif 3,2 - 3,4 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité 10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.

 Décomposition thermique/ conditions à éviter:

La SADT - (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport. Une réaction de décomposition autoPage: 6/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 02.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 16.02.2023

Nom du produit: PEROXAN BP-Paste 50 BZ 1

(suite de la page 5)

accélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la température suivante. Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT ou en dessous de la SADT.

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Dècomposition autoaccèlèrèe à (SADT).

· 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles:

Décomposition spontannée au contact de saletés, rouille, produits chimiques, bases et acides concentrés, et accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds et amines). Eviter tout contact.

· 10.6 Produits de décomposition

dangereux:

Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone

Aucun produit de décomposition dangéreux en cas de stockage et de manipulation conformes.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Indications complémentaires: Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de

réaction pour les situations d'urgence.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

94-36-0 peroxyde de dibenzoyle

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)

· Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Lésions oculaires graves/

irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Mutagénicité sur les cellules

germinales Cancérogénicité

· Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

- exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

exposition répétée

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

94-36-0 peroxyde de dibenzoyle

EC50 / 72h 0,0711 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)

LC50 / 96h 0,0602 mg/l (oncorhynchus mykiss)

EC50 / 48h 110 mg/l (daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité

· Degré d'élimination:

· Classification:

94-36-0 peroxyde de dibenzoyle

Dégradabilité (Facilement biodégradable) (OECD 301 D)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

· Coefficient de partage : nOctanol/eau : [Log Kow]

94-36-0 peroxyde de dibenzoyle

3,2 (20 °C)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

(suite page 7)

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 02.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 16.02.2023

Nom du produit: PEROXAN BP-Paste 50 BZ 1

(suite de la page 6)

· vPvB:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Remarque:

Très toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques:

Très toxique pour organismes aquatiques.

· Indications générales:

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton. Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Se conformer toujours aux règlements administratifs. Enlever le produit, p. ex., par incinération après l'avoir dilué prealablement avec un inerte à approx. 10 %.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. · Code déchet: Élimination conformément à la legislation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en matière d'élimination.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA	UN3108			
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU				
ADR	UN3108 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE (PEROXYDE DE DIBENZOYLE). DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT			
· IMDG	ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (DIBENZOYL PEROXIDE), MARINE POLLUTANT			
· IATA	ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (DIBENZOYL PEROXIDE)			

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 5.2 (P1) Peroxydes organiques. · Étiquette

· IMDG





· Class 5.2 Peroxydes organiques. · Label 5.2

· IATA



· Class 5.2 Peroxydes organiques. · Label

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement :

PEROXYDE DE DIBENZOYLE Oui

· Marine Pollutant: Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 02.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 16.02.2023

Nom du produit: PEROXAN BP-Paste 50 BZ 1

(suite de la page 7) · Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre) · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Peroxydes organiques. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): D Stowage Category · Stowage Code SW1 Protected from sources of heat. Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport: 500 g Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée · Catégorie de transport Code de restriction en tunnels · RID / GGVSEB: voir ADR ·IMDG 500 g · Limited quantities (LQ)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses

Excepted quantities (EQ)

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES

E1 Danger pour l'environnement aquatique

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil bas 50 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil haut 200 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

• A noter: Suivre les réglementations locales/nationales

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



(suite de la page 8)

Date d'impression : 02.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 16.02.2023

Nom du produit: PEROXAN BP-Paste 50 BZ 1

· Phrases importantes H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche

Acronymes et abréviations:

technique:

Protection de l'environnement / Sécurité du travail

Contact: Tel: +49 2871 9902-0 E-mail: mail@pergan.com

· Numéro de la version précédente:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses pa ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal dose. 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic PB1: Persistent and very Bioaccumulative and Toxic

VPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Org. Perox. B: Peroxydes organiques – Type B

Org. Perox. E: Peroxydes organiques – Type E/F

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Cronic 1: Dangers pour le milieu aquatique toxicité à long terme pour le milieu aquatique. Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

* * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR -